

## **COMITÉ DE RECHERCHE ACESI-RA**

### **TERMES DE RÉFÉRENCES**

#### Objectif

Le comité appuie les membres intéressés de conduire un projet de recherche en science infirmière

#### But

Le comité promeut l'avancement d'une pratique infirmière informée par les résultats probants dans les écoles de science infirmière de l'Atlantique en cohérence avec les objectifs de l'ACESI-RA.

#### Adhésion

Le comité est composé d'une personne représentant chaque programme de science infirmière de l'Atlantique. La durée du mandat est d'un minimum de 2 ans, renouvelable.

#### Membres du comité exécutif

La présidente est déterminée par les membres du comité exécutif de l'ACESI-RA pour une période de 2 ans, non renouvelable. La secrétaire est déterminée par les membres du comité.

#### Autorité

Le comité est un comité permanent de l'ACESI-RA et est responsable du comité exécutif de l'ACESI-RA. Les membres du comité rencontrent le comité exécutif au moins une fois par année et soumettent un rapport annuel aux membres généraux de l'ACESI-RA.

#### Rencontre et Quorum

La présidente convoque une rencontre selon les besoins. Habituellement, les rencontres se déroulent par téléconférence. Le quorum exige 50 % des membres. La présidente propose aux membres un ordre du jour.

#### Conflit d'intérêts concernant la soumission des propositions de subvention de recherche

Lorsqu'un membre du comité soumet une proposition de subvention de recherche, il :

- A. fera partie du processus de révision, mais il ne révisera pas sa proposition ni une proposition venant de son université.
- B. va soumettre ses commentaires de révision et il va recevoir un tableau des scores accordés aux propositions soumises, de façon anonyme.
- C. doit déclarer le conflit d'intérêts dès le début de la rencontre durant laquelle les r cipiendaires sont d termin s et il ne participera pas   la discussion li e aux propositions.

## Fonctions

1. Agir comme consultants et soutenir des projets de recherche en science infirmière.
2. Fournir des fonds de recherche aux membres de l'ACESI-RA actifs. Si un membre du comité applique pour une subvention, il ne fera pas partie du processus d'attribution de la subvention.
3. Remettre les prix de subvention de recherche aux récipiendaires.